

Règlement Concours Diavol

1. Objectifs et principes généraux du concours

L'Amicale Robert-Houdin de Lyon (ARHL) organise depuis 50 ans un concours de magie annuel : Le Prix Diavol.

Les objectifs de ce concours sont :

- Développer les arts magiques, la créativité, l'originalité, la technique...
- Encourager l'épanouissement des illusionnistes
- Proposer aux artistes un tremplin pour leur carrière

En 2024, il aura lieu le samedi 2 novembre à l'Espace Laurent Bonnevey (21 rue du Castellard, St Didier au Mont d'Or).

2. Inscription

L'inscription est gratuite et ouverte à tous·tes, sans distinction d'âge ou de nationalité. Les artistes engagés par l'ARHL pour le dîner-spectacle du soir ne peuvent pas participer au concours.

Pour s'inscrire le·la candidat·e devra transmettre par mail à l'adresse concours@diavol.fr les pièces suivantes :

- La feuille d'inscription datée et signée
- Une vidéo qui devra être le reflet du numéro présenté lors du concours
- Une copie de son contrat d'assurance en responsabilité civile
- Une autorisation parentale pour les artistes mineur·es
- Un droit à l'image et à la diffusion signé
- Le cas échéant : liste des artifices et produits pyrotechniques utilisés

L'inscription sera validée par mail à la réception de toutes les pièces. Une fiche technique peut également être fournie si nécessaire.

Il est possible de candidater en équipe.

Les inscriptions seront closes le 15/09/2024 au soir. Toute candidature reçue après cette date ne sera pas prise en compte. L'ARHL se réserve le droit de repousser cette date si le nombre de candidatures reçues est jugé insuffisant.

3. Pré-sélection des concurrent·es

La pré-sélection sera faite à partir des vidéos fournies par les candidat·es par un jury composé de membres de l'ARHL, indépendant du jury présent lors du concours. Les artistes sélectionné·es en seront informé·es par mail au plus tard le 02/10/2024.

Au maximum 8 artistes seront sélectionné·es.

Un·e artiste sélectionné·e qui serait dans l'obligation de se désister doit en informer au plus vite l'ARHL afin qu'un·e autre candidat·e puisse être sélectionné·e à sa place.

Tous·tes les candidat·es sélectionné·es bénéficieront d'une entrée offerte à la journée du Diavol. Un repas de midi leur sera également fourni. En revanche, ils·elles devront payer leur entrée au gala du soir (62€).

Le transport et l'hébergement ne seront pas remboursés et restent à la charge des candidat·es, ce concours se voulant en premier lieu à destination de la scène locale.

4. Déroulement du concours

Le temps imparti à chaque artiste pour effectuer son filage (repères, calages, essai micro, caméra) est de 10 minutes. Ces filages auront lieu le jour même entre 12h et 14h. Le concours aura lieu ensuite de 14h30 à 16h.

Tous les numéros de close-up passeront avant les numéros de scène. L'ordre de passage exact des numéros est décidé par l'ARHL de façon à équilibrer la présentation et à faciliter les transitions du matériel en coulisse.

Conformément aux directives de la FFAM, une présentation très sobre sera effectuée, se contentant de nommer le nom d'artiste et l'origine géographique de l'artiste. Aucun rappel ne sera encouragé par le·la présentateur·rice.

Les numéros doivent durer entre 5 et 10 minutes maximum.

Les candidat·es doivent venir avec leurs musiques sur clé USB ou CD.

5. Motifs de disqualification

Chaque artiste est tenu·e de rendre le plateau impeccable pour l'artiste suivant·e, sous peine de disqualification.

Le plagiat est interdit. En cas de soupçon, l'artiste dont la présentation est en cause sera convoqué·e devant le jury et pourra s'expliquer. Le jury peut revenir sur les prix remis si un plagiat est signalé et avéré dans les deux semaines qui suivent le concours.

Tout numéro reposant en tout ou partie sur l'utilisation d'un·e compère sera disqualifié. Le jury pourra dans le doute interroger l'artiste sur le modus-operandi du tour.

Si un·e artiste est disqualifié·e pour compérage ou plagiat, le·a directeur·ice des concours FFAM en sera informé·e, afin d'être vigilant·e en cas de candidature de l'artiste au Championnat de France de Magie FFAM.

L'utilisation d'animaux non domestiques est interdite conformément à [la Loi n° 2021-1539](#). Une liste d'animaux domestiques autorisés sur scène est disponible [ici](#). Les colombes et lapins sont donc autorisés.

6. Jury et remise de prix

Le jury est composé de cinq personnes.

Un·e membre du Bureau de la FFAM en fera obligatoirement partie. Ses frais de transport, d'hôtel et de repas seront pris en charge par la FFAM. Si aucun·e membre du Bureau ne peut être présent·e, le·la Président·e de la FFAM nommera une personne pour représenter le Bureau.

Le jury doit être essentiellement composé de magicien·nes ayant une connaissance théorique approfondie et une longue expérience pratique de l'art magique. L'un des cinq membres du jury peut ne pas être magicien·ne. Dans ce cas, il·elle doit être compétent·e dans une autre discipline artistique du spectacle : chanson, théâtre...

La composition exacte du jury ne sera pas communiquée aux artistes avant le jour du concours.

Chaque membre du jury note les artistes sur 100 points, sans décimale, selon les critères suivants :

- L'atmosphère magique
- La présentation
- L'impact sur le public
- L'esthétique et la composition du numéro
- La technique
- L'originalité

Après chaque présentation, les feuilles de notation sont relevées et les moyennes sont calculées.

À la demande des artistes, leur note peut leur être communiquées.

Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront subir aucune réclamation ou contestation.

7. Les Prix

Les prix seront annoncés sur scène pendant le dîner-spectacle du soir.

Les prix suivants seront remis :

- Le **Prix Diabol** récompense la prestation ayant eu le plus de points, close-up et scène confondus. Ce prix peut ne pas être remis si aucun·e candidat·e n'a atteint au moins 50 points. Il est qualifiant pour le Championnat de France de Magie FFAM 2025. L'entrée de l'artiste au congrès FFAM 2025 sera pris en charge financièrement par la FFAM (uniquement pour les artistes principaux dans le cas d'une équipe, les assistants n'auront accès au congrès gratuitement que pour le moment du concours.). Le montant de la récompense est de 350€.
- Le **Prix d'encouragement du Jury** récompense un bon numéro, perfectible et prometteur. Le montant de la récompense est de 150€.
- Le **Prix Yves Doumergue** récompense un jeune artiste prometteur et techniquement original. Le montant de la récompense est de 250€.

Le jury est libre d'inventer et de remettre d'autres prix s'il le souhaite, sans récompense financière associée.

Annexe : Liste des artistes ayant reçu le Prix Diabol depuis sa création

1972	M. Balandras (Alan Kid)
1973	C. Michel (Mikito)
1974	E. Nivon
1975	C. Michel (Mikito) et M. Cavailles
1976	Alain Faudon (Hjalmar / Gerda) et Marcus/Finity's (Sandy Finity's)
1977	Alex
1978	Renaud Walter
1979	M.Charroin (Mick)
1980	J.P. Kaft
1981	J.P. Gosset (Jean Pasco)
1982	C. Zeppa (Chris Zeppa)
1983	Peter Din
1984	C. Michel (Mikito)
1985	J.P. Pradel (J.P. Loupi)
1986	N. Lornage (Nicolas)
1987	Car. Michel (Carole)
1988	N. Lornage (Nicolas)
1990	J.P. Pradel (J.P. Loupi)
1991	Yvan Lin's
1992	S. Masterson
1993	M. Neveu
1994	B. Revel (A. Benichou)
1995	David Stone
1996	Francis
1997	G. Madison
1998	J. Helfenstein (Eclats & Cirque)
1999	David Fly
2000	L. Beretta
2001	Ciryl Briere
2002	Alice
2004	Ponka&Raven
2005	Loïc Aslo
2006	Jo&Poupette
2007	Ponka
2009	N. Anthony
2011	C. Giroud (Wladimir)
2012	Cyril Delaire
2013	Herwin Herr
2014	C. Torrente (Volkoff)
2015	N. Plassard (Felix)
2016	Tom Wouda
2017	Zibe
2018	Jad Helal (Jad)
2019	D. Silaguy
2022	Maxim